

Politique **familiale**

Ville de Val-d'Or



Membres du comité de travail sur la politique familiale :**Représentants de la Ville :**

Suzanne Couture-Bordeleau, conseillère municipale, Yolette Lévy, conseillère municipale, Guy Faucher, directeur général et Robert Duhaime, vie communautaire.

Représentants des citoyens et organismes :

Gilles Doucet, président du comité de travail, Sophie Bouchard, représentante de la Maison de la famille, Alain Beaucage, représentant du Centre de santé Vallée-de-l'Or, Jean Denommé, directeur général adjoint de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, Sharlon Hunter, représentante du Centre d'amitié autochtone, Josée Legault, Nancy Daigle, Paul Lévesque, Yvan Croteau et Béatrice Robinson.

Recherche et rédaction :

François Bélisle

Conception graphique et infographie :

TMR Communications

Impression :

Imprimerie Quebecor World Lebonfon, Val-d'Or

La présente politique familiale a été adoptée le 22 avril 2003.
Elle représente une révision de la politique adoptée le 3 mai 1999.

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec : 2003

Bibliothèque nationale du Canada : 2003

Tous droits réservés :

Ville de Val-d'Or

C.P. 400

Val-d'Or (Québec) Canada J9P 4P4

Téléphone : (819) 824-9613

Télécopieur : (819) 825-6650

Courriel : dgeneral@ville.valdor.qc.ca

Table des matières

Message du maire de Val-d'Or	3
Message du président du comité	5
Message du comité	7
La politique familiale et son interprétation	8
Objectifs de la politique familiale	10
Portrait actuel de la famille valdorienne	11
La sûreté des biens et personnes.....	12
Les transports	13
L'habitation.....	14
Les loisirs et activités culturelles.....	15
L'environnement et la qualité du milieu	16
Les travaux publics	17
Les services à la population	18
Le développement de la vie communautaire.....	19
Texte de la résolution.....	20
Références bibliographiques	21



Message du maire de Val-d'Or

Adoptée en mai 1999, la politique familiale a depuis servi de modèle pour bon nombre de municipalités de la province. Avec le regroupement, une réécriture de cette politique devenait nécessaire afin que ses principes directeurs, qui ont pour but de supporter le plus adéquatement possible la cellule familiale, reflètent la réalité des familles de l'ensemble des secteurs de la nouvelle ville.

Avec à sa tête le président Gilles Doucet et la conseillère responsable Suzanne Couture-Bordeleau, un comité représentatif de la nouvelle ville de Val-d'Or a été formé.

Œuvrant avec le but commun de faire de cette nouvelle politique familiale un document qui corresponde aux besoins et aux aspirations des familles valdoriennes, le comité a procédé à sa réécriture. Une consultation publique a par la suite été effectuée afin de connaître les besoins des citoyens.

À titre de maire, je m'engage à poursuivre les actions afin que Val-d'Or représente une ville axée sur les valeurs familiales et à faire en sorte que les gestes posés par le personnel de la ville priorisent les principes directeurs de la politique familiale.

Fernand Trahan
Maire de Val-d'Or

Message du président du comité de travail portant sur la politique familiale de la Ville de Val-d'Or



C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente la nouvelle politique familiale de la Ville de Val-d'Or.

La famille représente la principale richesse au sein de notre ville. Cette dynamique a permis de bâtir notre municipalité et assurera sa croissance au cours des prochaines années.

Avec la 2^e édition de la politique, la famille prend toute son importance et redéfinit son rôle en tant que milieu fondamental à l'intérieur duquel hommes, femmes et enfants se développent et s'épanouissent.

En terminant, je désire remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'écriture de cette politique familiale.

Gilles Doucet
Président



Message de la conseillère responsable de la politique familiale de la Ville de Val-d'Or

Il m'est agréable de déposer l'énoncé colligé de la politique familiale de la Ville de Val-d'Or. Élaborer et présenter une politique familiale municipale, c'est valorisant et c'est engageant! « Ce fut en mai 1999! »

Appliquer et colliger le vécu et les textes de cette politique pour célébrer l'arrivée heureuse de nouvelles familles et les y intégrer immédiatement, c'est être averti! « C'est avril 2003. »

Ce document CAMPE une politique familiale bien consolidée. Il représente le fruit du travail des représentants de tous les quartiers de la nouvelle Ville de Val-d'Or, de nos partenaires institutionnels : la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, le Centre de santé de la Vallée-de-l'Or, le Centre d'amitié autochtone; des cadres de la Ville; de rencontres et consultation publique et ultimement d'une décision du conseil municipal; je les en remercie.

La philosophie qui a appuyé notre premier document de politique familiale s'est améliorée de l'apport des groupes cités plus haut; elle en fait ma fierté.

Cette politique reconnaît la famille comme valeur collective fondamentale. Elle rappelle que la municipalité, dans ses prises de décisions, s'engage à persévérer dans l'amélioration de la qualité de vie des familles vivant sur son territoire.

Val-d'Or dédie cette politique à chacune de ses familles, sa communauté, ainsi qu'aux institutions qui travaillent avec les familles.

Je m'engage à mettre sur pied avec l'équipe un plan d'action rendant concrète cette politique.

Par l'annonce de ce plan d'action, vous et moi comprenons qu'à l'élaboration de dossiers, les préoccupations de la politique familiale seront considérées et respectées.

Suzanne Couture-Borbeault
Conseillère municipale

La politique familiale et son interprétation

En janvier 2002, le regroupement de cinq municipalités a donné naissance à une nouvelle ville. Plus grande, plus populeuse, elle constitue en elle-même une famille qui doit refléter les aspirations de chacun de ses membres. Le défi demeure d'autant plus passionnant qu'ils apportent avec eux une richesse qui leur est propre. Les citoyens ont l'avenir devant eux et se doivent de façonner un milieu de vie qui leur ressemble et qui répond à leurs besoins.

Le Val-d'Or d'aujourd'hui est le résultat de l'espoir des prospecteurs, de l'audace des *squatters* et de la persévérance des pionniers des paroisses. Sa toile s'est tissée à travers les *company towns* en passant par les terres agricoles jusqu'à la richesse de ses forêts et la quiétude de ses cours d'eau.

La famille constitue la première société dans laquelle nous sommes appelés à vivre, à grandir et à nous épanouir. Il s'agit du lieu où l'on acquiert la force, la détermination et l'audace de ceux et celles qui ont bâti ce coin de pays. Mais son émancipation est aussi directement tributaire de la qualité de vie que lui offre son milieu.

Il en va ainsi d'un passé et d'un présent nés de Perron, Pascalis, Lac Lemoyne, Bourlamaque, Sullivan Mines, Val-Senneville, Dubuisson, l'île Siscoe, Jacola, Vassan, St-Edmond, Colombière, Louvicourt et Val-d'Or.

« Les familles sont le milieu fondamental dans lequel les enfants acquièrent les connaissances et les aptitudes qui leur serviront une fois parvenus à l'âge adulte. La compréhension et le souci d'équité entre membres de générations différentes sont les principes d'une société civile juste, en même temps qu'une condition essentielle de toute vie familiale saine. » (ONU, 1994)

Mais cette première société a connu de multiples transformations au fil des ans alors que le terme même de famille se voit qualifié de nouvelles réalités: monoparentales, reconstituées, éclatées, etc.

Un constat auquel le gouvernement québécois a répondu, au milieu des années 1990, en promouvant sa propre politique familiale. Par la suite, il a pris des mesures liées directement à son pouvoir d'intervention législatif. La

municipalité doit, pour sa part, considérer prioritairement la réalité de la famille dans sa communauté.

La municipalité, le palier décisionnel le plus près des citoyens, garde à l'esprit, à chaque fois qu'elle pose un geste ou qu'elle prend une décision, la contribution qu'elle apportera à l'amélioration de la qualité de vie des familles.

Là se joue tout le sentiment de confiance qui doit prévaloir dans le souci du développement. L'appartenance constitue l'engagement des citoyens et de leur municipalité. Par leurs diverses contributions, les premiers l'entretiennent et la renforcent. La seconde, par sa volonté politique et ses actions, la nourrit et la rend tangible.

C'est dans ce contexte que les élus valdoriens ont décidé de revoir la politique familiale de la ville de Val-d'Or, adoptée en 1999, afin de tracer un portrait plus fidèle à sa nouvelle réalité.



Les objectifs de la politique familiale

La principale motivation dans l'instauration de la politique familiale est de veiller à l'amélioration des services offerts aux familles, sans discriminer les générations, afin de leur permettre un plein épanouissement. La Ville en fait une préoccupation constante et y veille au quotidien.

Afin de la réaliser, Val-d'Or s'engage à :

- développer l'intérêt de la famille dans toutes les sphères de la municipalité;
- créer la dynamique nécessaire afin d'attirer de nouvelles familles et favoriser leur intégration;
- maintenir un milieu de vie stimulant par la promotion d'activités familiales;
- informer les citoyens de tous les événements, décisions ou gestes susceptibles d'impliquer la famille;
- valoriser l'apport multiculturel des familles vivant sur son territoire;
- favoriser la communication entre les différents groupes et organismes agissant auprès des familles;
- soutenir les jeunes familles dans le développement des habiletés parentales;
- établir un environnement sain et sécuritaire nécessaire à la qualité de vie, impliquant, entre autres, le logement, le transport, les loisirs, les activités culturelles et le sport;
- encourager tous les membres de la famille afin qu'ils puissent apporter une contribution à la vie communautaire de Val-d'Or.



Le portrait actuel de la famille valdorienne

Avertissement : ce chapitre ne contient que les données de la population pour le recensement de 2001. Toutes les autres données proviennent du recensement de 1996. Les données sur les familles, les mariages et les unions libres ne seront diffusées que le 22 octobre 2002.

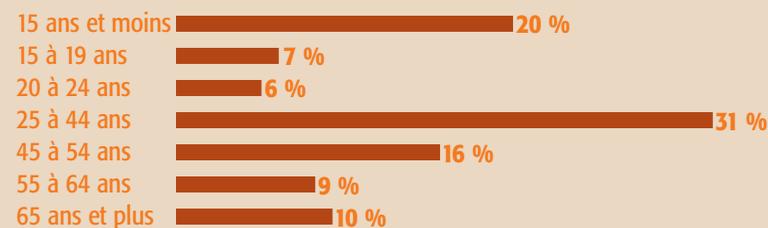
La population de Val-d'Or est de 32 423 personnes et la municipalité constitue, sans l'ombre d'un doute, le pôle principal de la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-l'Or. Elle en représente 77 % des citoyens et 15 % de sa superficie. À cela, il faut préciser que 22 % des résidents de l'Abitibi-Témiscamingue vivent à Val-d'Or.

De 1996 à 2001, elle a diminué de 3,9 %, ce qui constitue l'une des plus faibles baisses enregistrées parmi les principales villes de la région. Au cours de la même période, l'Abitibi-Témiscamingue voit la sienne chuter de 5,3 %. Mais ce portrait ne constitue pas l'exception, puisque le Canada vient d'enregistrer son plus faible taux de croissance démographique, 4 %, tandis que celui du Québec s'élève à 1,4 %. Notons toutefois que Val-d'Or a, aujourd'hui, 15 % plus d'habitants qu'en 1986.

Les changements qu'a connu la famille ces dernières années ne sont pas étrangers à la réalité valdorienne. En 1996, la communauté comptait 1 345 familles monoparentales et 7 710 familles avec un couple marié ou vivant en union libre. Un portrait qui correspond à celui que l'on peut tracer pour l'ensemble du Québec. Le premier groupe enregistrait un revenu total moyen de 26 547 \$ tandis que le second disposait d'un montant de plus du double. Le revenu moyen par ménage était de près de 48 000 \$.

Environ le tiers de la population consacre du temps à s'occuper de leurs enfants ou de ceux des autres pendant la semaine, tandis qu'une personne sur dix fait de même en terme de soins ou d'aide auprès des personnes âgées. Ces données de Statistique Canada tiennent compte du fait que ces gestes sont posés sans rémunération.

Les groupes d'âge de la collectivité valdorienne sont représentés ainsi :



La sûreté des biens et des personnes

La protection des citoyens et le maintien de leur sécurité demeurent les prérequis d'une vie paisible. Aussi, Val-d'Or entend s'assurer, au sein du Comité de sécurité publique de la MRC de la Vallée-de-l'Or, que les services prodigués par la Sûreté du Québec seront synonymes d'efficacité, y compris en terme de prévention, que ce soit à la maison, à l'école, au travail ou dans la rue. Elle prend le même engagement concernant les services qui sont de sa responsabilité.

Afin d'y parvenir, Val-d'Or convient de :

- s'assurer de l'aménagement de voies de circulation et de trottoirs sûrs ;
- étendre son programme de surveillance de quartier sur tout le territoire ;
- faire connaître le plan d'urgence de protection civile à la population ;
- faciliter les liens entre la Sûreté du Québec et les organismes ou les groupes qui pourraient en bénéficier. Il en va de même pour son propre Service de sécurité incendie ;
- continuer à soutenir les groupes et organismes qui promeuvent le bien-être et la sécurité des citoyens ;
- s'assurer du maintien de l'efficacité du service d'urgence 9-1-1.



Le transport

Située au sud-est de l'Abitibi, la ville de Val-d'Or est au carrefour de grands axes routiers. Son aéroport, à proximité du centre-ville, lui permet de jouer un rôle économique d'importance. Elle constitue, au niveau routier, une plaque tournante des accès vers le sud, l'ouest par la route transcanadienne et les communautés du nord.

À l'intérieur de son territoire, l'implantation du service de transport en commun *Taxibus* vise à assurer la mobilité de tous les membres de la famille à des coûts raisonnables. L'entretien des rues, des chemins ainsi que des trottoirs demeure une priorité. À cela se marie un réseau de circuits cyclables sécuritaires facile d'accès.

Afin de s'en assurer, Val-d'Or entend :

- étendre son réseau de pistes cyclables ;
- élargir les services de *Taxibus* et du transport adapté *La Promenade* à l'ensemble des secteurs de la ville ;
- assurer la quiétude des développements domiciliaires en compatibilité avec les accès routiers ;
- développer de nouveaux services de transport intégré.



L'habitation

Le domicile constitue le point d'ancrage de la famille et son environnement immédiat y joue un rôle prépondérant. Aussi, la proximité des services ainsi que la présence d'espaces verts et de parcs aménagés permettent de contribuer à la tranquillité des quartiers.

Le plan d'urbanisme et ses règlements doivent constamment tenir compte des besoins inhérents des familles en respectant des facteurs comme le vieillissement de la population, le besoin de logements sociaux et la réinsertion sociale des personnes handicapées.

Afin de réussir, Val-d'Or souhaite :

- proposer des choix dans l'élaboration de son plan d'urbanisme qui permettront d'éviter la concentration de familles à faible revenu dans un seul quartier de la ville ;
- prévoir, dans son plan d'urbanisme, la possibilité d'ériger des résidences inter-générationnelles sur son territoire ;
- assurer la salubrité des logements locatifs par les moyens mis à sa disposition ou en collaboration avec différents partenaires ;
- développer les divers quartiers en tenant compte des différents types de familles ;
- collaborer avec les instances concernées afin d'offrir davantage de logements à prix modiques ;
- éviter la concentration d'édifices à logements multiples en un même secteur.



Les loisirs et les activités culturelles

La santé sociale d'une communauté repose en grande partie sur la diversité des activités culturelles et de loisirs que l'on y retrouve. Val-d'Or y voit notamment par les multiples services qu'elle offre, que ce soit par ses installations ou l'expertise de son personnel.

Si la participation des familles aux activités constitue un principe fondamental, l'accessibilité l'est davantage. La tarification tient compte des réalités familiales tout en bénéficiant de la collaboration existante avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.

La politique familiale tient compte également des principes énoncés dans la Politique culturelle adoptée en 1997 : « Les arts et la culture, aussi bien que l'environnement naturel et le patrimoine historique, définissent et renforcent l'identité valdorienne. Ils contribuent largement à l'objectif de développement global de la communauté en assurant une meilleure qualité de vie à ses citoyens. »

Aussi, Val-d'Or se présente comme un partenaire privilégié dans le soutien d'initiatives émanant de la collectivité.

Afin de maintenir cette vitalité, Val-d'Or tient à :

- offrir des activités culturelles et de loisirs dynamiques, accessibles, diversifiées et abordables ;
- augmenter les installations offrant des activités gratuites ou à tarifs réduits (anneaux de glace, forêt Piché-Lemoine, sentiers pédestres et cyclables, etc.) ;
- élaborer une politique de prix tenant compte des intérêts multiples des membres d'une même famille ;
- promouvoir les forêts urbaines ;
- soutenir les organismes familiaux lors d'organisation d'activités et les promouvoir ;
- s'ouvrir à la richesse des différentes cultures présentes sur son territoire.

L'environnement et la qualité du milieu

La protection de l'environnement signifie le souci d'une saine qualité de vie pour l'ensemble des Valdoriens, d'aujourd'hui et des générations futures. Cela se traduit par les aménagements que la municipalité offre et entretient, tout comme l'ensemble des gestes que posent les citoyens au quotidien.

Plusieurs équipements sont mis à la disposition de la population. Les citoyens et citoyennes peuvent ainsi accéder facilement à une douzaine de patinoires extérieures, des anneaux de glace ainsi que plusieurs terrains permettant de pratiquer des sports tels le baseball, le soccer, le tennis et l'athlétisme, en plus d'un *skatepark*. L'ensemble des secteurs bénéficie également de terrains de jeux et de parcs-écoles. À cela, il faut ajouter une pente de ski, des plages, plusieurs rampes de mise à l'eau, deux terrains de golf, des pistes cyclables ainsi que des sentiers pédestres.

Deux patinoires intérieures, et autant de piscines, un curling, trois bibliothèques, quatre centres d'accès communautaire Internet, deux salles de spectacles et des salles communautaires complètent les infrastructures nécessaires aux besoins de la communauté.

Afin de protéger son milieu, Val-d'Or vise à :

- aménager et répartir adéquatement des espaces verts et récréatifs répondant aux besoins des familles ;
- promouvoir et favoriser la récupération et le recyclage des matières réutilisables ;
- encourager l'entretien paysager sans usage de produits chimiques et promouvoir des mesures alternatives ;
- resserrer la surveillance quant au respect de l'utilisation de l'eau potable.



Travaux publics

Au total, le réseau routier de Val-d'Or compte près de 300 kilomètres dont la responsabilité incombe à la fois à la municipalité et au ministère des Transports du Québec. À cela s'ajoute la centaine de kilomètres de trottoirs, plus de 130 kilomètres de rues et l'ensemble des chemins de villégiature. Leur entretien, en toute saison, permet une circulation à la fois fluide et sécuritaire.

L'efficacité des interventions sur tout le territoire permet de minimiser les inconvénients susceptibles d'intervenir dans la vie de tous les jours dans les déplacements et les activités des membres de la famille.

Afin d'y souscrire, Val-d'Or s'assure de :

- développer un réseau routier municipal sécuritaire ;
- poursuivre son programme de réfection des trottoirs ;
- poursuivre et intensifier les campagnes d'informations sur les effets du vandalisme ;
- répondre adéquatement aux requêtes des citoyens.



Les services à la population

Les élus, les cadres et les employés accueillent avec empressement toute demande venant des citoyens et y répondent avec rigueur et diligence. Du même souffle, l'administration municipale doit informer adéquatement les citoyens, et de diverses façons, afin d'atteindre le plus grand nombre, sur les programmes et services qui leur sont offerts.

Les conseils de quartier constituent un palier important au niveau de la communication entre le conseil municipal, l'élu du secteur et les citoyens. Il permet l'expression des attentes et des besoins de chacun afin d'assurer une gouverne plus efficace.

Afin d'enrichir les liens entre les familles et l'administration, Val-d'Or compte :

- développer ses outils de communications déjà en place, tels le site Internet et le bulletin municipal CONTACT;
- assurer une flexibilité des différents services afin de répondre adéquatement aux demandes des familles, notamment par la prise de rendez-vous;
- soutenir la bonne marche des conseils de quartier et diffuser les informations qui découlent de leurs travaux;
- voir à ce que chacun des services municipaux ait une connaissance adéquate des autres départements afin de traiter efficacement les requêtes de la population.



Le développement de la vie communautaire

Les objectifs contenus dans cette politique familiale contribuent, à des degrés différents, à placer le citoyen et la famille au cœur d'une vie municipale à l'image de ceux et celles qui la composent.

La Ville de Val-d'Or veut soutenir les initiatives, les actions et les projets mis sur pied par les organismes et les groupes voués au mieux-être des familles.

Afin d'y arriver, Val-d'Or veut :

- promouvoir l'engagement social de tous les membres de la famille et rendre hommage aux familles ainsi qu'aux personnes bénévoles qui se sont illustrées;
- participer aux efforts déployés par les organismes socioculturels, de sports et de loisirs qui travaillent auprès des adolescents et des jeunes adultes et qui contribuent à leur intégration dans la collectivité;
- soutenir l'action communautaire en mettant au service des organismes de soutien à la famille son personnel, les ressources matérielles dont la ville dispose ou en offrant une contribution financière d'appoint;
- adopter un plan d'action afin de préciser les mesures qui feront que la famille valdorienne se sentira bel et bien chez elle.



Texte de la résolution

VILLE DE VAL-D'OR

EXTRAIT du procès-verbal de la trente-troisième (33^e) assemblée ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mardi 22 avril 2003, à vingt heures cinq (20 h 05), au lieu habituel des délibérations.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Le maire M. Fernand Trahan et les conseillers M. Yvon Frenette, Mme Suzanne Couture-Bordeleau, Mme Yolette Lévy, M. André Gilbert, Mme Céline Brindamour, M. Norbert DesLauriers et M. Normand Mandeville.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Guy Faucher, directeur général, M. Lionel Boudreau, directeur général adjoint et directeur des services administratifs, M. Réal Houle, trésorier et Me Normand Gélinas, greffier.

ÉTAIT ABSENT : Le conseiller Gilles Bérubé.

RÉSOLUTION 2003-150

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Couture-Bordeleau,

APPUYÉ par le conseiller Norbert DesLauriers,

QUE le conseil de ville adopte la politique familiale de la Ville de Val-d'Or dont copie est ci-annexée et en fait partie intégrante.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

Certifiée vraie copie,
Le 23 avril 2003.

FERNAND TRAHAN, maire

NORMAND GÉLINAS, greffier

La mise à jour de la politique familiale de la Ville de Val-d'Or a été rendue possible grâce au soutien financier et technique de la ministre de la Famille et de l'Enfance, Mme Linda Goupil.

Famille et Enfance
Québec



Références bibliographiques

Les familles, cœur de la société, Département de l'information des Nations Unies, septembre 1994.

La politique familiale de la Ville de Val-d'Or, Ville de Val-d'Or, 1999.

Choisir de faire équipe, Mémoire présenté à la Commission municipale du Québec, Ville de Val-d'Or, 2001.

Les avantages et inconvénients du regroupement des municipalités de l'agglomération de Val-d'Or, Commission municipale du Québec, juin 2001.

Résolution # 5399-09-00 / Identification des équipements, infrastructures, services et activités à caractère supralocal, Conseil de la municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or, septembre 2000.

Inventaire du réseau routier, Partage entre les municipalités et le ministère des Transports du Québec, MRC Vallée-de-l'Or.

Notes de services dans le cadre de l'adhésion de Val-d'Or au réseau *Villes et villages en santé*. Services culturels, travaux publics, sports et plein air, sécurité publique, urbanisme – automne 1999.

Les familles, un défi collectif, Les actes du 12^e colloque sur l'action municipale et les familles, Ville St-Laurent, 2000.

Démographie et famille – Les impacts sur la société de demain, Les actes du colloque, Conseil de la famille et de l'enfance, août 2001.

Démographie et famille : avoir des enfants, un choix à soutenir, Avis, Conseil de la famille et de l'enfance, avril 2002.

La politique culturelle de la Ville de Val-d'Or, Ville de Val-d'Or, 1997.

Statistique Canada

Recensement 2001 :

- Profil des communautés – Statistiques démographiques pour l'agglomération de recensement de Val-d'Or.

Recensement 1996 :

- Statistiques démographiques pour Val-d'Or (Agglomération de recensement) ;
- Statistiques sur les familles et sur les logements pour Val-d'Or (Agglomération de recensement) ;
- Statistiques sur le travail et sur le revenu pour Val-d'Or (Agglomération de recensement).



Ville de Val-d'Or

C.P. 400

Val-d'Or (Québec)

J9P 4P4

Tél. : (819) 824-9613

Télec. : (819) 825-6650

dgeneral@ville.valdor.qc.ca